

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-YGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YGEAUX, convoqué par le Maire en date du 30 Juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame LATIMIER Hélène, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Présents : Hélène LATIMIER ; Claude BERNARD ; Renée OLLIVIER ; Jean-Baptiste DEMOY ; Christian LE BARON ; LE GOFF Marylène ; Fabien LEVRIER ; Elodie PASCO ; Marie-Pierre TANGUY

Absents : Michel LE GOFF

Secrétaire de séance : Elodie PASCO

Délibération n° 2026-08-03

**Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de
Bon-Repos-sur-Blavet – Année scolaire 2024-2025**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Bon-Repos-sur-Blavet sollicite une participation de la commune aux frais de fonctionnement de son école publique au titre de l'année scolaire 2024-2025 pour un montant de 3 390,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- d'accorder à la commune de Bon-Repos-sur-Blavet une participation aux frais de fonctionnement de son école publique d'un montant de 3 390,00 € au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au règlement de cette participation ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

A Saint-Ygeaux, le 26 août 2026

Le Maire
Hélène LATIMIER

